



Le magazine de  
la Communauté de  
communes du Val de Sully

# VDS

JUIN 2022 - N°20

**ÉCONOMIE** / P3

Le grand  
carénage

**AGENDA** / P12

Profitez,  
c'est l'été !

**Dossier**  
**BUDGET** / P4

Maîtrise et  
planification



Dans nos collectivités, que ce soit les communes ou les intercommunalités, le premier trimestre est consacré, entre autres, au processus budgétaire. Vous trouverez donc dans cette édition les principaux éléments du budget de votre collectivité. Sans rentrer dans le détail que vous découvrirez dans ce numéro ; comme l'an passé près de 25% de nos recettes sont reversées aux communes membres de notre collectivité, ces versements se font sous la forme de prise en charge d'impôts et taxes régulièrement dûs par nos communes et de subventions (fonds de concours) destinées à l'investissement local. Cette gestion prudente de nos ressources nous permet de continuer à soutenir l'investissement dans nos communes et de conduire des projets structurants pour le développement économique de notre territoire tels que la Z.A. des Ajeaunières.

En matière économique, et à une époque où les questionnements sur notre avenir/dépendance énergétique sont dans toutes les conversations... Nous avons la chance de compter parmi les entreprises importantes de notre bassin de vie, le CNPE de Dampierre (la centrale nucléaire de Dampierre). Avec 1 400 collaborateurs EDF, et 600 salariés prestataires permanents, auxquels il faut ajouter jusqu'à 2 000 salariés d'entreprises prestataires lors des arrêts pour maintenance comme c'est le cas actuellement. Selon une étude INSEE réalisée en novembre 2020, la centrale fait vivre 9 100 personnes, y compris 980 emplois induits par la consommation des emplois directs, indirects, et de leurs familles. Ces personnes vivent et animent notre territoire. Au-delà, le CNPE de Dampierre est un contributeur financier majeur de notre collectivité. Il est vital pour le Val de Sully que les programmes de développement énergétiques futurs, décidés au plus haut niveau de l'Etat, assurent la pérennité et le développement du site de Dampierre.

Après ces propos réalistes que certains d'entre vous trouveront peut-être un peu techniques voire ennuyeux, il est temps de conclure sur les activités en Val de Sully dans les semaines à venir. Comme à l'accoutumée la vie va être ponctuée de nombreuses manifestations culturelles et festives organisées par la Communauté de communes, l'ensemble des communes et la ville de Sully ; prenez le temps de leur rendre visite et d'adresser un signe de reconnaissance à tous les bénévoles qui donnent de leur temps toute l'année pour animer notre bassin de vie. L'office du tourisme a concocté un programme pour accueillir tous ceux qui souhaitent découvrir notre territoire, ceux qui viennent parfois de loin, mais aussi ceux qui y résident ! L'animation jeunesse et les ALSH seront eux aussi au rendez-vous pour prendre en charge les plus jeunes.

Les élus et les agents de Val de Sully vous souhaitent une agréable période estivale.

- Gérard BOUDIER -  
Président de la Communauté de communes  
du Val de Sully

Photo de couverture : Val d'Oréane,  
centre aquaforme © Christian Beaudin

**COMMERCE** Après 3 ans et demi de fermeture, le bar-restaurant est à nouveau ouvert à Villemurlin (1 rue de la Gare) grâce à Stacy Dufour et Léo Juvet. L'établissement renommé *Aux échelles bleues*, proposera des repas tous les jours sauf le lundi, des plats à emporter et des soirées à thème.

**ÉCONOMIE** Une dizaine de créateurs ou repreneurs d'entreprises du territoire - soutenus par Initiative Loiret- ont symboliquement reçu un chèque dans nos locaux. Renseignement par mail à [p.laur@valdesully.fr](mailto:p.laur@valdesully.fr)

**ÉCOLE DE MUSIQUE** les pré-inscriptions pour la rentrée sont ouvertes ; rendez-vous sur [www.valdesully.fr](http://www.valdesully.fr) ! Renseignements au 02 38 35 05 58.

**ANNIVERSAIRE** La passerelle pour les piétons et vélos entre Sully sur Loire et Saint Père sur Loire vient de fêter ses 2 ans. 276 448 personnes l'ont empruntée depuis son ouverture en mai 2020 (179 143 piétons et 97 305 vélos, dans les deux sens confondus).

**LES ÉCHAPPÉES À VÉLO** entre Histoire et Nature... Le 14 août, parcourez la Loire à vélo (environ 30 kms) et, entre 10 h et 19h, profitez d'animations. Bonus appréciable : des visites seront offertes à tous les participants, au château de Sully, au Belvédère à Saint Benoît ainsi que la visite guidée de l'Oratoire à Germigny. (gratuit, sur inscription)

Numéro rédigé courant mai, certaines informations ont pu évoluer. Toutes les mises à jour sont disponibles sur [www.valdesully.fr](http://www.valdesully.fr) ou sur Facebook @ValdeSully



## ÉCONOMIE

# LE GRAND CARÉNAGE, *une opportunité pour les PME*

Dans le cadre de la maintenance des centrales nucléaires de production d'énergie (CNPE), EDF réalise d'importants travaux notamment à la centrale de Dampierre en Burly.

L'objectif de ce programme industriel -qui connaît son apogée entre 2021 et 2030- est de permettre la prolongation de l'exploitation des réacteurs nucléaires dans des conditions de sûreté comparables à celles des réacteurs de nouvelle génération EPR et après validation de l'Autorité de Sûreté Nucléaire.

**Pour réaliser ces travaux, EDF va s'appuyer sur des entreprises locales** favorisant ainsi le développement économique du territoire.

En partenariat avec la CCI, EDF tend à développer les liens entre la filière nucléaire et le tissu économique local. **Après la mise en place d'une plateforme** (ccibusiness.fr) permettant aux entreprises d'accéder aux grands projets d'investissements nationaux, la CCI, EDF et la Région Centre-Val de Loire ont également organisé à Dampierre en Burly, la seconde édition de la Journée d'affaires du nucléaire.

**246 rendez-vous organisés** sur cette journée entre attributaires de marchés d'une part, qui ont pu étoffer leur liste de fournisseurs et trouver des solutions à des besoins nouveaux et offreurs de solutions d'autre part, qui ont pu développer leur visibilité et découvrir des opportunités d'affaires et de nouveaux clients.

Organisés sur la base de brèves rencontres, ces rendez-vous commerciaux qualifiés ont permis à 9 entreprises ou prestataires de services de la filière nucléaire du Loiret de conclure des marchés. Gageons que d'autres opportunités s'ajouteront aux 3 devis signés le jour J puisque 29 suivis de rendez-vous sont d'ores et déjà programmés.

### **Parmi les entreprises de la région Centre-Val de Loire,**

14 ont pu élargir leur portefeuille de fournisseurs

11 ont amélioré leur connaissance du tissu économique local/régional de fournisseurs potentiels

12 ont identifié de nouveaux savoir-faire

12 ont promu leurs activités

## Au conseil

### Décembre

- Approbation du pacte fiscal et financier
- Rapport quinquennal sur les attributions de compensation DM n° 1 au budget de l'Office tourisme 21
- Modification du règlement d'attribution des fonds de concours
- Choix délégataire exploitation Val d'Oréane
- Attribution marché nettoyage des locaux et le recyclage des déchets
- Adhésion service chômage du CDG 45
- Modification statuts du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne
- Modification du règlement intérieur multi-accueils

### Janvier

- Débat sur le ROB 2022
- Convention entretien des chemins inscrits au PDIPR
- Attribution d'une aide économique dans le cadre du règlement d'aide aux TPE
- Convention avec le Conseil départemental pour l'accueil des enfants requérant une attention particulière au sein du multi-accueil
- Adhésion à DEV'UP Centre Val de Loire
- Convention d'adhésion à la prestation paie du CDG 45
- Approbation de la modification des statuts de l'EPFLI Foncier Coeur de France
- Régularisation digues de Loire de classe C
- Recours à un Service civique
- Attribution subvention à Sarcelle et Bout d'Ficelle
- Marché pour la réalisation d'une étude bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques 2017-2021
- Création et installation Conférence des Maires
- Etat annuel des indemnités perçues par les membres du Conseil communautaires

### Mars

- Approbation Compte Gestion, Compte Administratif, affectation des résultats 2021- Budget principal et OTI
- Adoption du budget 2022 - Budget principal et OTI
- Adoption des taux de fiscalité 2022
- Approbation produit de la taxe GEMAPI pour 2022
- Ajustement des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement 2022
- Adoption budget annexe ZAE des Ajeaunières
- Subventions 2022 au CLIC du Val d'Or, au Comité des Fêtes de Sully sur Loire - Heures Historiques, au Comité des fêtes de la Sange, à l'association JMF en Val d'Or Sologne, à Valphonie, à l'association Les Randonneurs sullylois
- Attribution subventions soutien aux animations locales : communes de Dampierre en Burly, Guilly
- Marché gestion et entretien aire d'accueil des gens du voyage, Le Petit Reuilly à Sully sur Loire
- Bilan 2021 de l'aire d'accueil des gens du voyage
- Prescription du PLUi
- Déclaration projet et mise en compatibilité PLU
- Convention avec les communes membres pour l'exercice de la compétence urbanisme
- Adhésion au CAUE du Loiret - Année 2022
- Débat sur la protection sociale complémentaire
- Appel au Premier Ministre
- Contribution 2022 à ALJAM Mission Locale de Montargis Gien
- Attribution d'aides économiques dans le cadre du règlement d'aide aux TPE
- Conclusion convention avec le collège de Sully
- Adhésion à l'Etablissement Public Loire
- Mise en place grille cotation demandes logement social
- Modification tarifs aire d'accueil gens du voyage

*Dossier* **BUDGET**

# MAÎTRISE E



# T planification



D'un point de vue budgétaire et comptable, un budget de collectivité territoriale se présente en deux parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Si l'on compare avec le budget des ménages, **les dépenses de fonctionnement** concernent les dépenses nécessaires à la gestion courante des services et de l'activité de la collectivité mais aussi certaines dépenses exceptionnelles.

**Les dépenses d'investissement** couvrent principalement l'achat de biens et de matériels durables, de la construction ou l'aménagement de bâtiments, de travaux d'infrastructure, du remboursement en capital des emprunts, etc.

**Quant aux recettes** de la collectivité, elles proviennent principalement des impôts des entreprises, des dotations de l'Etat, des subventions et des produits des services (facturation aux usagers).

Si la vigilance sur les dépenses de fonctionnement était de nouveau renforcée cette année, l'effort a également porté sur la planification des investissements sur les trois ans à venir. Explications !

*En 2022, la Communauté de communes versera pour l'ensemble du territoire 772 451 € destinés à assurer le fonctionnement du SDIS (Services de Secours et Incendie, les pompiers).*

## Les grandes **ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

Préalable obligatoire au vote du budget primitif le **Débat d'Orientations Budgétaires** (DOB), permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité. Il participe à l'information des élus et des administrés et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

Pour 2022, 4 objectifs :

- 1** Maintenir la maîtrise des dépenses de fonctionnement
- 2** Ajuster les investissements en fonction de la capacité d'autofinancement et du montant envisageable d'emprunt
- 3** Poursuivre les recherches de financements extérieurs (subventions)
- 4** Activer les moyens d'accroître les ressources



**Philippe Thuillier,**  
vice-président  
en charge  
des finances

*C'est dans un contexte économique tendu (après la crise sanitaire, crise géo-politique) que le budget 2022 s'inscrit. Nous poursuivons la maîtrise de nos dépenses tout en nous projetant sur l'avenir avec une planification pluriannuelle de nos investissements et de l'entretien de notre patrimoine.*

## **SOLIDARITÉ** aux communes

La solidarité envers les communes reste, depuis sa création, au cœur de la stratégie de développement de la Communauté de communes.

Ainsi, vos élus ont décidé :

- > de poursuivre la prise en charge intégrale du **Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales**  
Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes "riches" pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. En Val de Sully, la Communauté de communes prend tout à sa charge en optant pour un régime dérogatoire. Si la répartition de droit commun s'appliquait, la Communauté de communes prendrait en charge 35 % du montant dû (soit 827 840 € en 2021) ; le solde de 65% (soit 1 155 560 € en 2021) étant payé par les communes membres.
- > de maintenir les **fonds de concours** pour soutenir les communes dans leurs investissements (à noter, le champ des opérations éligibles a été élargi afin d'encore mieux accompagner les communes dans leurs projets). C'est-à-dire que la Communauté de communes aide les communes à financer différents travaux ou achats dans le but d'améliorer la vie de habitants (inscrits au budget : 1 900 000 €).
- > de maintenir la **Dotation de Solidarité Communautaire** (DSC).

### **Solidarité - Centre de vaccination**

La Communauté de communes a participé au bon déroulement de la campagne de vaccination menée à Sully sur Loire par

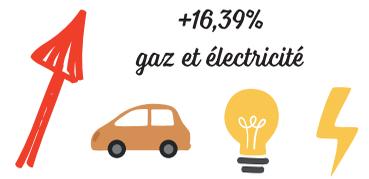
- ✓ du prêt de matériel
- ✓ la mise à disposition de personnel
- ✓ l'achat de fournitures administratives
- ✓ la prise en charge des factures de chauffage à l'église Saint-Germain.

Ce reversement peut être institué par un établissement public de coopération intercommunale (telle une Communauté de communes) en direction de ses communes membres (inscrits au budget : 200 000 €).

- > de maintenir la prise en charge de la contribution globale au **Service Départemental d'Incendie et de Secours** (SDIS, inscrits au budget : 772 445 €).
- > de maintenir la **subvention de 1 000 €** par commune en soutien aux fêtes communales (feu d'artifice, fêtes de village...).

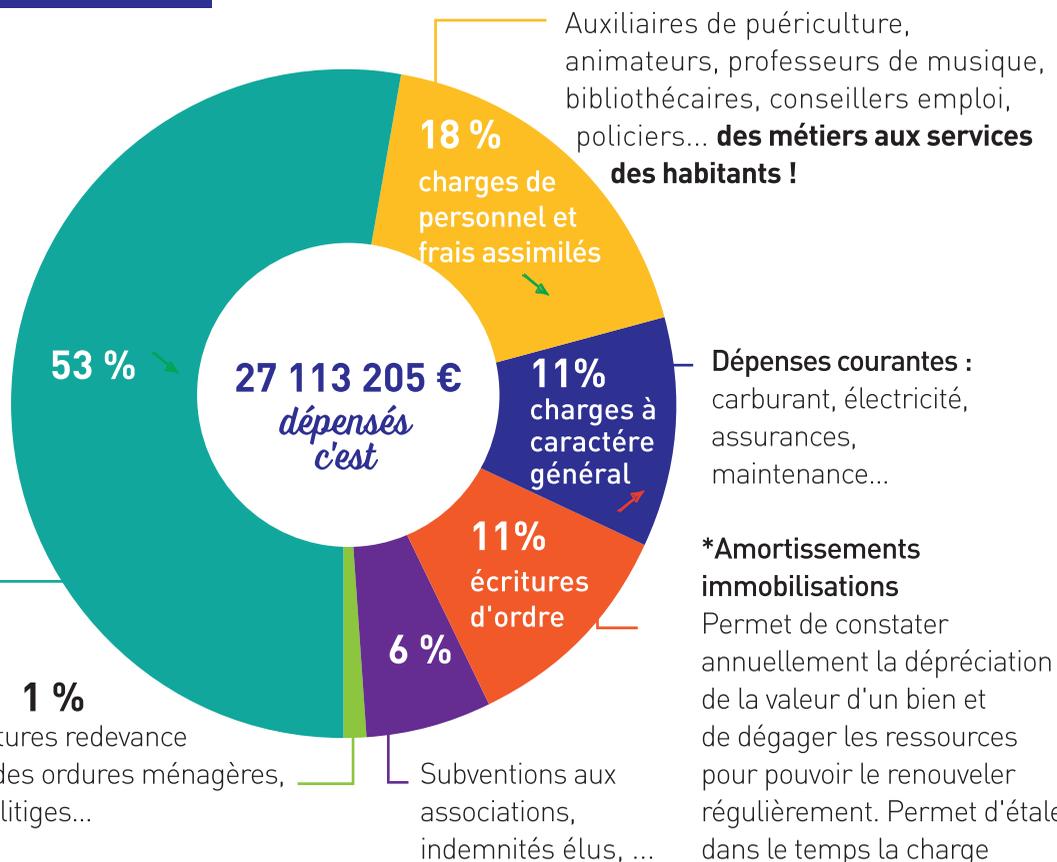
## LE FONCTIONNEMENT *en résumé*

Les dépenses de fonctionnement sont les achats du quotidien et les salaires. Malgré une baisse de 5% opérée par tous les services sur les dépenses, le budget de fonctionnement est impacté par la hausse du coût de l'énergie (gaz et électricité, +16,39%) et la revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégorie C.



### LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

**Plus de la moitié du budget reversé à l'Etat** (en partie par le biais du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources pour équilibrer les ressources entre les territoires) et **aux communes membres** afin de diminuer les inégalités de ressources fiscales.



- ↘ En baisse par rapport à 2021
- ↗ En hausse par rapport à 2021

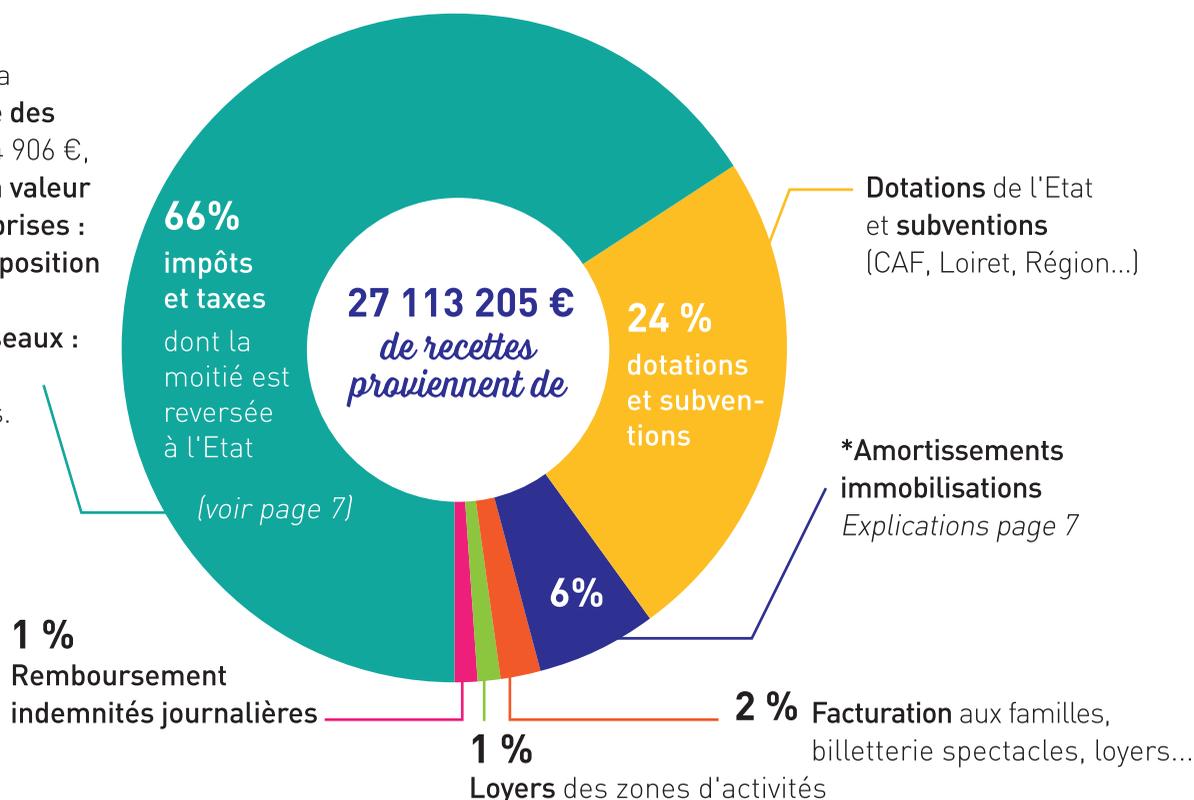
### Les principaux postes de dépenses en 2022

- ✓ La mutualisation du DICRIM, document de prévention des risques qui est obligatoire pour toutes les communes et que vous recevrez chez vous : **20 000 €**
- ✓ La poursuite de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : action dont l'objectif est de réhabiliter le patrimoine bâti et d'améliorer le confort des logements : **90 000 €**
- ✓ Les provisions pour contentieux pouvant surgir entre les particuliers et les entreprises d'un côté, et l'administration de l'autre : **241 500 €**
- ✓ La location (et non plus l'achat) des caméras de vidéo protection : **310 000 €**

- ✓ L'augmentation de la subvention d'équilibre versée à l'Office de tourisme (qui a un budget annexe à celui de la collectivité) : **383 000 €**
- ✓ La redevance contractuelle au délégataire du centre aquaforme Val d'Oréane en Délégation de Service Public : **505 000 €**
- ✓ La contribution au SDIS (Services de Secours et Incendie, les pompiers) : **772 455 €**
- ✓ Les charges de personnel : **4 893 160 €**
- ✓ Les aides aux communes : **5 490 778 €**
- ✓ Reversement à l'Etat : **7 726 014 €**

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En partie grâce à la **cotisation foncière des entreprises** : 5 004 906 €, la **cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises** : 3 761 481 € et l'**imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux** : 6 027 209 € versés par les entreprises.



## Les principales recettes attendues en 2022

### ✓ Les aide de l'Etat

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est la subvention la plus importante versée par l'Etat aux collectivités locales (communes et intercommunalités, départements et régions). Elle représente 1 154 520 €.



**DGF 1 154 520 €**

### ✓ Les impôts des ménages et des entreprises

Vos élus ont décidé de maintenir le taux d'imposition des ménages (taxes d'habitation, foncière sur le bâti et non bâti, contribution économique territoriale). Seule la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est revue à la hausse. Le taux passe de 17.94% à 18.84% (recette supplémentaire attendue : 243 000 €). A noter que le taux moyen national pour les collectivités de même strate est de 25.15 %.



### Impôts

**22 218 849 €**

dont 7 726 014 € reversés à l'Etat.

### ✓ La nouvelle taxe GEMAPI

Afin de renforcer les digues de Loire et les ouvrages pour prévenir le risque d'inondation, le conseil communautaire a décidé d'instaurer la taxe GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations). 228 000 € sont attendus et seront répartis par l'administration fiscale entre toutes les personnes morales ou physiques assujetties aux taxes foncières et à la CFE.

**GEMAPI  
228 000 €**



### ✓ Le report de l'excédent de fonctionnement de 2021



**Excédent 2021**

**1 412 722 €**

# L'INVESTISSEMENT *en résumé*

## LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

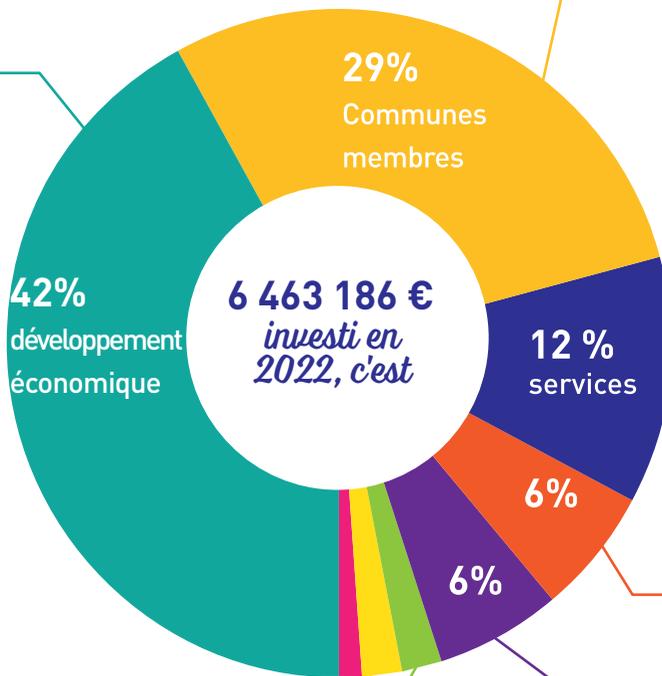
Ces dépenses comprennent essentiellement des achats qui se traduisent par une modification de la valeur du patrimoine de la collectivité.

Interventions sur les **Zones d'Activités** : travaux de réfection de la voirie avec création d'un parking (1 046 126 €), et travaux du bâtiment central (772 560 €) à la ZA de la Jouanne à Ouzouer sur Loire. Réfection de la voirie tronçons 2 et 3 à la ZA de la Pilladière à Sully sur Loire : 829 410 €. Aides aux **Très Petites Entreprises** : 180 860 €

**1% chemin de randonnées** installation de signalétiques Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) : 50 000 €

**2% multi-accueil** : lancement des études pour la réhabilitation extension du bâtiment à Sully sur Loire : 120 000 €

**2%** Élaboration du **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** : 128 365 €. Toutes les infos dans le dernier mag à retrouver sur [www.valdesully.fr/le-kiosque](http://www.valdesully.fr/le-kiosque)



**Fonds de concours** octroyés aux communes membres pour des travaux spécifiques comme la réhabilitation d'un bâtiment, la mise en accessibilité, l'amélioration des équipements communaux : 1 900 000 €

Ils sont répartis entre **tous les services** (installations générales, matériel et outillages, matériel informatique, installations de voirie...) : 769 884 €

**Rivières** : aménagement des bassins versants ; entretien et aménagement des cours d'eau, canaux et plans d'eau ; défense contre les inondations ; protection et restauration des zones humides : 383 797 €

**\*Amortissements immobilisations**

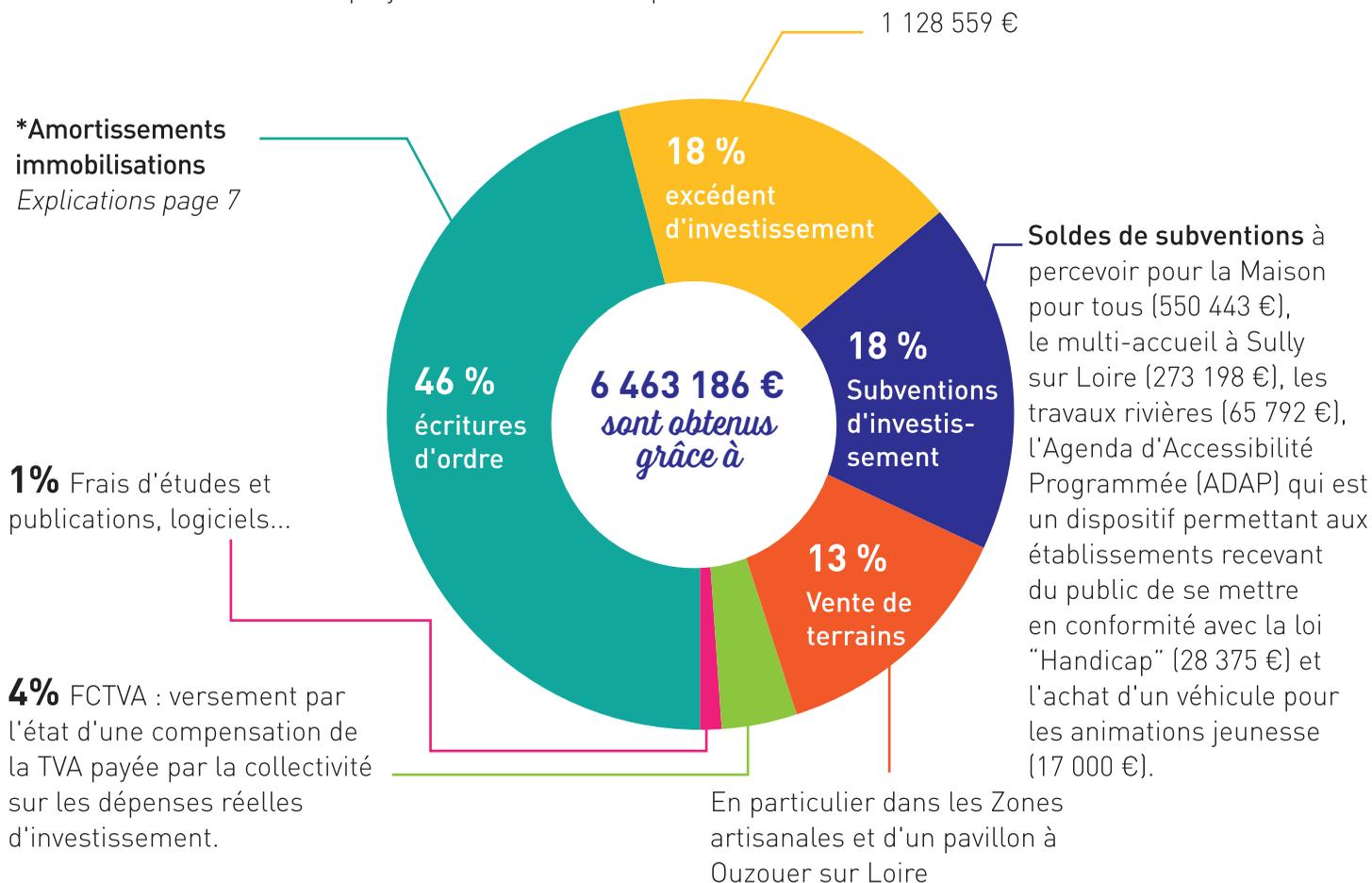
*Explications page 7*

*En 2021, les fonds de concours ont par exemple permis* (de gauche à droite) d'installer des toilettes sèches à l'étang communal à Ouzouer sur Loire, de refaire la porte d'un commerce à Guilly ou de remettre aux normes l'électricité de l'église de Bonnée.



## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles servent à financer les projets d'investissement précis.



## Les budgets ANNEXES

### L'ÉCO-PARC - ZA LES AJEAUNIÈRES À BRAY-SAINT AIGNAN

Cette zone d'activités fait l'objet d'un budget annexe qui permettra de connaître le coût exact de l'aménagement de cette zone. Il retracera l'intégralité des dépenses et recettes de l'opération. Il constitue également une obligation fiscale et nécessite une comptabilité particulière liée à la gestion des terrains.

Le budget est de **920 470,23 € en fonctionnement et de 962 245 € en investissement**. Les dépenses et les recettes sont équilibrées. Pour 2022, le but est de financer des études liées à la création de cette zone : des études agricoles, des travaux d'enfouissement de la ligne électriques HTA et le paiement du maître d'œuvre. Les dépenses d'investissement seront financées par un emprunt.

### L'OFFICE DE TOURISME

Pour 2022, les dépenses prévues liées au fonctionnement s'élèveront à **499 818,05 €**. Côté investissement, une enveloppe de **46 455 €** a été votée et permettra notamment, le financement du changement de mobilier dans la boutique à Germigny, la création d'une application de type escape game, la pose de lutrins potelets vélo sur le pont vélo entre Saint Père sur Loire et Sully sur Loire.



# Parole aux communes.

A chaque numéro, la Communauté de communes donne la parole à une commune membre.

## ZOOM SUR SAINT AIGNAN LE JAILLARD

**Charmant petit village, Saint Aignan le Jaillard est niché entre Val de Loire et Sologne.** Dans cette bourgade de 607 habitants, proche de Sully sur Loire et Gien, la nature respire en toute tranquillité.

### L'histoire

Saint Aignan le Jaillard, c'est d'abord une histoire. Celle de ses multiples commerces qui animèrent la commune au siècle dernier. Ils étaient encore 25 à l'orée des années 1950 (épiceries, boulangerie, charcuteries, maréchaux-ferrants, sabotier, garagiste, etc.). Si le temps les a vus disparaître progressivement, la commune garde bien des atouts aujourd'hui avec un restaurant (en quête d'un repreneur), une pisciculture qui sillonne les marchés et huit entreprises qui font vivre la cité et maintiennent le lien entre les gens.

### Les lieux

Saint Aignan le Jaillard c'est aussi des lieux incontournables ! Au premier rang desquels se place l'église paroissiale Saint-Nicolas. Construite en l'an 1003 (le portail et la nef sont d'origine), elle a traversé les époques et sonne encore aujourd'hui le dimanche midi. Ce joyau patrimonial n'a de cesse d'être mis en valeur par la municipalité avec un éclairage de nuit et une toiture refaite récemment.

Le terrain des Marnières est un autre emblème du village. Il a accueilli son premier moto-cross en 1954,

recevant déjà 800 spectateurs. Cette manifestation a connu ses plus gros succès au cœur des années 1960-1970. Le spectacle de championnats internationaux était alors suivi par un public venu par milliers. Cette année, la 69<sup>e</sup> édition se tiendra le 26 juin, célébrant toujours une grande fête populaire.

### Le lien

Saint-Aignan enfin, est une terre de lien dont les associations sont le socle. La commune en dénombre huit dont un club de randonnée, un autre de photos et même de musique. Elles sont vectrices de lien social et leurs rendez-vous font vivre le village tout au long de l'année. C'est ainsi que dans l'inconscient collectif, Saint Aignan est pour la majeure partie de ses habitants, un village où la solidarité et la transmission s'exercent. Notamment grâce à un lien intergénérationnel qui perdure.

C'est un village dans lequel on passe souvent et, de manière inexplicable, où l'on a envie de rester une fois que l'on s'y arrête. Il y a quelque chose d'imperceptible dans ce calme qui règne et qui fait que Saint Aignan grandit avec son temps, respectueux de l'héritage du passé mais résolument tourné vers l'avenir. La municipalité n'a cessé de le moderniser ces dernières années avec la création d'un city-stade, d'une nouvelle école, et bientôt peut-être que la place du village fera peau-neuve.



© Mairie - Saint Aignan le Jaillard.



# Profitez, c'est l'été !



## Les concerts

A l'oratoire du 10 au 31 juillet,  
chaque dimanche à 18h.

**10 juillet** : Obo'Dji

**17 juillet** : Agia

**24 juillet** : Des Airs  
Sans Frontières

**31 juillet** : Slim Paul en solo

A Saint Aignan le Jaillard  
le samedi 20 août à 18h :  
Cuartero Cafe con Pan

Réservez votre place sur  
[www.valdesully.fr](http://www.valdesully.fr)  
rubrique "la saison culturelle"



Des Airs Sans Frontières

## Les cinés plein air

Une toile à la belle étoile  
à la tombée de la nuit.

**8 juillet** : *Adieu les cons*  
à Neuvy en Sullias

**22 juillet** : *Croc Blanc*  
à Saint Aignan des Gués

**12 août** : *Agatha ma voisine  
détective* à Ouzouer sur Loire

**26 août** : *La bonne épouse*  
à Lion en Sullias

Entrée libre.  
[www.valdesully.fr](http://www.valdesully.fr)  
rubrique "la saison culturelle"

## Avec le Belvédère

**2- 3 juillet**

2 jours autour de l'archéologie  
avec des démonstrations de  
coulage et soufflage de verre.

**30 juillet à partir de 19h**

La Nuit des Etoiles.

Visites nocturnes, observation  
à la lunette, sieste musicale...

**Les jeudis 23 juin,**

**7 et 28 juillet,**

**8 septembre**

les apéros perchés  
sur les terrasses du Belvédère,  
pour un échange plein  
de surprises...

Tarif : 3€.

Réservation recommandée.

[www.belvedere-valdesully.fr](http://www.belvedere-valdesully.fr)

## Visites estivales

**Tout au long de l'été,**  
retrouvez des visites estivales  
thématiques proposées  
par l'Office de tourisme  
du Val de Sully et le Belvédère :  
oratoire, balades  
commentées, abbatale...

[www.tourisme-valdesully.fr](http://www.tourisme-valdesully.fr)



Archéologie  
Le Belvédère



Visites avec  
l'Office de Tourisme

## On soutient !

### Sully plage

**Du 9 juillet au 7 août 2022,**  
tous les jours de 10 h à 19 h (et  
jusqu'à 23 h les vendredis et  
samedis), retrouvez les animateurs  
du Val de Sully sur l'R de Loire  
et une fois par mois le bibliobus.

Tout le programme sur  
[www.sully-sur-loire.fr](http://www.sully-sur-loire.fr)

Communauté de communes du Val de Sully - 28 route des Bordes - 45 460 Bonnée  
Directeur de la publication : Gérard Boudier ■ Responsable de la rédaction : Ann'-Line Devienne

Conception, réalisation & rédaction : Gérard Boudier, Patrick Hélaine, Serge Mercadié,  
Sarah Richard, Hélène Tubach, Marie Madrolles, Martène Guilpain, Ann'-Line Devienne

Crédits photo : Communauté de communes du Val de Sully, Freepik ■ Parution et dépôt légal : juin 2022

Imprimé par l'Imprimerie Centrale (45 - Gien) sur papier PEFC ■ ISSN 2555-2937 (imprimé) / 2555-7521 (en ligne).

Rejoignez-nous sur et participez aux prochains instants #ValdeSully